



Extrait du registre
des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

16 - 01

Décision de délégation générale de signature

COPIE

LE DIRECTEUR par intérim,

Vu les articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique,

DECIDE

A compter du 1^{er} février 2016,

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Philippe MERCIER, directeur adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Freddy SERVEAUX, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être invoqué ou justifié, à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations, conventions, marchés, emprunts, ainsi que tous les actes relevant de l'ordonnateur.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Madame Nathalie DAGNEAU, directrice adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Freddy SERVEAUX et de Monsieur Philippe MERCIER, sans que leur absence ou leur empêchement ait besoin d'être invoqué ou justifié, à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations, conventions, marchés, emprunts, ainsi que tous les actes relevant de l'ordonnateur.

Article 3 : La signature et paraphe de la nouvelle délégation de signature est jointe ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
Philippe MERCIER Directeur adjoint	 P.M
Nathalie DAGNEAU Directrice adjointe	 N.D



JEANNE DE NAVARRE

Article 4 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance et transmise sans délai au comptable du centre hospitalier de Château-Thierry.

Article 5 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Château-Thierry, le 1^{er} février 2016

Le Directeur par intérim

F. SERVEAUX

